

Sécurité des infrastructures

19) *Amélioration des infrastructures*

Tenter d'obtenir les ressources nécessaires pour apporter conjointement et de façon coordonnée des améliorations physiques et technologiques aux principaux postes-frontière et dans les grands corridors commerciaux afin de relever les défis que présentent la gestion et la croissance de la circulation, y compris par la création de voies réservées et d'exercices de modelage.

20) *Systèmes de transport intelligents*

Déployer des technologies interopérables au soutien d'autres initiatives visant à faciliter le déplacement sécuritaire des biens et des personnes, comme des applications de transpondeur et des sceaux électroniques pour les conteneurs.

21) *Protection des infrastructures essentielles*

Procéder à des évaluations binationales des menaces contre les infrastructures transfrontalières et déterminer les mesures de protection supplémentaires à prendre. Entreprendre l'évaluation des réseaux de transport et des autres infrastructures essentielles.

22) *Sécurité de l'aviation*

Mettre la dernière main à l'entente entre la Federal Aviation Administration et Transports Canada sur la comparabilité et l'équivalence des normes de sécurité et de formation.

Coordination des actions et mise en commun des renseignements en vue de renforcer ces objectifs

23) *Équipes intégrées d'application des règles à la frontière et dans les ports*

Étendre le programme IBET/IMET à d'autres secteurs de la frontière et en améliorer les communications et la coordination.

24) *Coordination de l'application conjointe de la loi*

Veiller à assurer la coordination complète et permanente de la loi, des mesures antiterroristes et de la mise en commun des renseignements en renforçant, par exemple, le Forum sur la criminalité transfrontalière et le projet Northstar.